

Fiche signalétique

1K Spot Blender



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: 1K Spot Blender
Usages du produit	: Peinture.
Code	: REZ305
Fournisseur	: Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim Tel.: +49-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de
Élaborée par	: Chemical Check GmbH
En cas d'urgence	: +49(0)6269-95-20

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Aérosol.]
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Caractéristique.
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
Précautions	: Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>	
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
Peau	: Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Dégrasse la peau.
Yeux	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

2. Identification des dangers

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraissier la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Risque d'effets tératogènes.
- Effets sur le développement** : Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, os, système nerveux central (SNC), oreilles, oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
irritation des voies respiratoires
toux
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Diméthyléther	115-10-6	40-70
Cyclohexanone	108-94-1	5-10
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	5-10
Acétate d'éthyle	141-78-6	5-10
Acétate de butyle normal	123-86-4	3-7
xylène	1330-20-7	1-5
Pentyl acétate (mélange d'isomères)		1-5
Éthylbenzène	100-41-4	0.5-1.5
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	: Aérosol inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Moyens d'extinction	
Utilisables	: En cas d'incendie, utiliser un jet d'eau pulvérisée. Poudre. CO ₂ . GROS INCENDIE: Utiliser une mousse antialcool, de l'eau vaporisée ou un brouillard. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.
Non utilisables	: NE PAS utiliser de jet d'eau.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les conteneurs hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Remarque spéciale sur les risques d'explosion	: Forme un mélange air/vapeur explosif.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
Méthodes de nettoyage	

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Si les conditions de fonctionnement provoquent de fortes concentrations de vapeur ou si la limite tolérable d'exposition est dépassée, utiliser un appareil isolant à adduction d'air. demi-masque respiratoire (comme la combinaison de filtres A1P2).
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
Recommandé: Gants de nitrile. Exposition de courte durée (15 min.): Gants en caoutchouc butyl. (0.7 mm)
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Aérosol.]
- Point d'éclair** : Vase clos: <0°C (<32°F) [(sans agent propulsif)]
- Température d'auto-inflammation** : 235°C (455°F)
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 3%
Seuil maximal: 18.6%
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

Point d'ébullition/condensation	: Non disponible.
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Densité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: 340 kPa (2550.2 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	: Non disponible.
Teneur en COV	: 95.32%
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
LogK_{ow}	: Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthyléther	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeur	Rat Rat	164000 ppm 309 g/m ³	4 heures 4 heures
Cyclohexanone	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Orale	Rat Rat	8000 ppm 1800 mg/kg	4 heures -
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	35.7 mg/l	4 heures
Acétate d'éthyle	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	>5 g/kg 8532 mg/kg	- -
Acétate de butyle normal	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
xylène	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat Rat Lapin Rat	>21.1 mg/l >17600 mg/kg 10768 mg/kg 5000 ppm 2000 mg/kg 4300 mg/kg	4 heures - - 4 heures -
Éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Lapin	17.2 mg/l 15354 mg/kg	4 heures -

11. Informations toxicologiques

1,2,4-Triméthylbenzène	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat Rat	3500 mg/kg 18000 mg/m ³ 5 g/kg	- 4 heures -
------------------------	----------------------------------------------------	-------------------	-------------------------------------------------	--------------------

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Cyclohexanone	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant Peau - Léger irritant	Lapin Humain	- -	20 milligrams 48 heures 50 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Acétate de butyle normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
xylène	Yeux - Léger irritant Yeux - Hautement irritant	Lapin Lapin	- -	87 milligrams 24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Éthylbenzène	Peau - Modérément irritant Yeux - Hautement irritant	Lapin Lapin	- -	100 Percent 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams	-

Sensibilisant

Non disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Cyclohexanone	A3	3	-	-	-	-
xylène	A4	3	-	-	-	-
Éthylbenzène	A3	2B	-	-	-	-

Mutagénicité

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
xylène	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Bactéries	Négatif

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Xylène: Peut éventuellement être à l'origine d'anomalies du développement, d'après des données obtenues sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Cyclohexanone	Aiguë CE50 32.9 mg/l Eau douce Aiguë CL50 527000 µg/l Eau douce Chronique CE10 3.56 mg/l Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii - Phase de croissance exponentielle Poisson - Pimephales promelas Algues - Chlamydomonas reinhardtii - Phase de croissance exponentielle Algues - Selenastrum capricornutum	72 heures 96 heures 72 heures
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Aiguë CE50 >=408 mg/l Aiguë CL50 134 mg/l Chronique NOEC >=100 mg/l Chronique NOEC 47.5 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oryzias latipes Algues - Selenastrum sp.	72 heures 48 heures 96 heures 21 jours 14 jours 96 heures
Acétate d'éthyle	Aiguë CE50 2500000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 750000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 154000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 212500 µg/l Eau douce Chronique NOEC 2400 µg/l Eau douce Chronique NOEC 75.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia cucullata Poisson - Heteropneustes fossilis Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Embryon	48 heures 48 heures 48 heures 96 heures 21 jours 32 jours
Acétate de butyle normal	Aiguë CL50 32000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Nauplius	48 heures
xylène	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce Aiguë CI50 2.2 mg/l Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Algues Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson - Pimephales promelas	96 heures 72 heures 48 heures 96 heures

12. Informations écotoxicologiques

Éthylbenzène	Aiguë CE50 4.6 mg/l Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce Aiguë CE50 2.1 mg/l Aiguë CL50 5200 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Algues - chneriella subcapitata Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie - Daphnia Magna Crustacés - Americamysis bahia Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie Crustacés - <i>Elasmopus pectenicrus</i> - Adulte Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	72 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
1,2,4-Triméthylbenzène	Aiguë CE50 3.6 mg/l Aiguë CL50 4910 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 7720 µg/l Eau douce	Daphnie Crustacés - <i>Elasmopus pectenicrus</i> - Adulte Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	48 heures 48 heures 96 heures

Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	83 % - 28 jours	-	-

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Toxicité des produits de biodégradation : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		<u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 1 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 75
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-D, S-U
Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		<u>Passenger and Cargo Aircraft</u> Quantity limitation: 75 kg Packaging instructions: 203 <u>Cargo Aircraft Only</u> Quantity limitation: 150 kg Packaging instructions: 203 <u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u> Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y203

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Classe B-2: Liquide inflammable
Classe B-5: Aérosol inflammable.
Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Diméthyléther; Acétate de l'éther monométhylélique du propylène glycol; Acétate d'éthyle; Acétate de n-butyle; Xylène (tous les isomères); Éthylbenzène

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

15. Informations réglementaires

Listes internationales	: <ul style="list-style-type: none"> Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé. Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé. Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé. Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé. Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.
Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques	: <ul style="list-style-type: none"> Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques	: <ul style="list-style-type: none"> Non inscrit
Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques	: <ul style="list-style-type: none"> Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette	: <p>INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF PAR ABSORPTION CUTANÉE OU PAR INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.</p>												
Hazardous Material Information System (États-Unis)	: <table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>*</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Inflammabilité</td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Risques physiques</td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> </tr> </table>	Santé	*	2	Inflammabilité		4	Risques physiques		0			
Santé	*	2											
Inflammabilité		4											
Risques physiques		0											

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

16. Autres informations

Date d'édition : 09/16/2013.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.